



Cahier des Charges Equipements
médico-techniques Anesthésie
réanimation et bloc opératoire
Appel d'offres négociables pour
l'Hôpital de Panzi

Juin 2025

Table des matières

1. Contexte	3
1.1. Descriptif du projet	3
1.2. L'hôpital de Panzi	3
1.3. Présentation de l'Organisme acheteur	3
1.4. Planning de l'appel d'offre	4
1.5. Clause suspensive	4
2. Besoins à couvrir	5
2.1. Résumé des besoins globaux	5
2.2. Les différents équipements	6
2.2.1. Respirateurs d'anesthésie	6
2.2.2. Respirateur et VNI haut débit	7
2.2.3. VNI	7
2.2.4. Respirateur portable	8
2.2.5. Concentrateurs d'oxygène	8
2.2.6. UAM Universal anesthesia machine	9
2.2.7. Colonne de vidéo-endoscopie souple digestive et bronchique	9
2.2.8. Moniteur de surveillance	10
2.2.9. Monitoring multiparamétrique pour le bloc opératoire	10
2.2.10. Autres équipements médico-techniques	11
3. Fourniture, mise en œuvre et maintenance	13
3.1. Modalités de livraison	13
3.2. Prestation de mise en service	13
3.3. Formation	13
3.4. Garantie et maintenance	14
3.5. Fourniture des pièces détachées	14
3.6. Clause de subrogation	15
3.7. Présentations des partenaires locaux ou distributeurs	15
4. Caractéristiques attendues des équipements	15
4.1. Normes : marquage CE, certification FDA, certification MDR	15
4.2. Interfaces et protocoles de communication disponibles	15
4.2.1. Interfaces Homme Machine	15
4.2.2. Interfaces électroniques	15
4.2.3. Protocole de transfert de données	15
5. Réponse attendue	16
6. Négociations	16
7. Critères d'évaluation	16

1. Contexte

1.1. Descriptif du projet

Ce cahier des charges s'inscrit dans le renouvellement d'équipements médico-techniques de l'hôpital Panzi à Bukavu.

L'hôpital de Panzi se situe à Bukavu, capitale du Sud-Kivu, province de la République démocratique du Congo. L'établissement apporte une offre de soins à la population générale et particulièrement aux femmes victimes de violences sexuelles grâce à la clinique du Dr Mukwege avec la chirurgie reconstructrice et les accompagnements médico-psychologiques. L'établissement a lancé des grands travaux de rénovation et d'élargissement de son offre de soins avec un besoin de nouveaux équipements aux normes internationales. C'est moyennant l'appui du Ministère des affaires étrangères et européennes du Luxembourg, représenté par Lux-Development S.A., l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, ainsi que l'AICRL, l'Aide internationale de la Croix-Rouge luxembourgeoise, que cet approvisionnement en équipements médico-techniques sera réalisé.

Le présent cahier des charges a pour but de présenter aux différents fournisseurs d'équipements les besoins de cet hôpital ainsi que ses attentes en termes de formation et de maintenance. Chaque fournisseur recevant ce document se devra d'émettre une offre au plus tard jusqu'au 10 juillet 2025 à 12h00 heure Luxembourg.

1.2. L'hôpital de Panzi

L'Hôpital général de référence de Panzi a été créé en 1999 par le Dr Denis Mukwege, prix Nobel de la Paix 2018, afin de prendre en charge les femmes victimes de violences sexuelles. De septembre 1999 à août 2018, cet hôpital a ainsi pris en charge près de 55 000 survivantes de violences sexuelles. L'établissement comprend différents services :

- Urgence générale médico-chirurgicale adulte et enfant ouvert 24/24 et 7j/7
- Hospitalisation de Médecine et de chirurgie avec son bloc opératoire
- Imagerie avec Scanner et Radiologie standard
- Maternité qui réalise 4 200 accouchements /an
- Néonatalogie avec 1 200 patients /an

1.3. Présentation de l'Organisme acheteur

L'organisme acheteur est l'AICRL, l'Aide internationale de la Croix Rouge Luxembourgeoise, mandatée par Lux-Development S.A., l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, dans le contexte du projet MAE/017 « Appui à l'hôpital et à la fondation Panzi », et agissant en nom et pour le compte de l'Hôpital général de référence de Panzi. L'AICRL est présente à l'Est de la République démocratique du Congo depuis 2021, avec des bureaux à Bukavu et Uvira.

2. Besoins à couvrir

2.1. Résumé des besoins globaux

Voici une liste exhaustive des besoins en anesthésie, réanimation et bloc opératoire pour l'hôpital Panzi :

Items	Quantité	Formation obligatoire
Aspirateur chirurgical	8	
Neurostimulateur d'anesthésie	1	
Table d'opération	6	x
Boite d'instruments chirurgicaux	4	
Kit hernie	5	
Kit hernie enfant	5	
Kit laparotomie	10	
Kit laparotomie enfant	5	
Manche à bistouri	15	
Pince hémostatique	20	
Porte aiguille	5	
Colonne Olympus 190/180 digestive et bronchique	1	x
Monitoring multiparamétrique pour le bloc	10	x
Aspirateur portable	3	
Concentrateur d'oxygène mobile	6	
Kit Suture	5	
Laryngoscope + 4 lames inox	3	x
Laryngoscope pédiatrique	2	x
Cystoscope flexible	1	x
Cystoscope rigide	2	x
Moniteur de surveillance	15	x
Respirateur portable	4	x
VNI	4	x
Civière avec barres et Crochets	3	
Table Mayo	8	
Bistouri Electrique	15	
Kit accouchements	12	

Kit curetage	4	
Kit cystoscopie	2	
Kits instruments pour Césarienne	10	
Kits instruments pour hystérectomie	3	
Kit Fistule	15	
Respirateur +VNI haut débit +potence pour tuyau chariot	1	x
Respirateur d'anesthésie	3	x
Respirateur de réanimation	3	x
UAM Universal anesthésia machine	5	x

Chaque fournisseur pourra candidater pour tout ou une partie de ces équipements.

2.2. Les différents équipements

2.2.1. Respirateurs d'anesthésie

Trois (3) respirateurs d'anesthésie pour le bloc opératoire compatibles pour patients adultes et pédiatriques.

L'offre disposera au minimum de :

- Un respirateur automatique,
- Circuit d'administration d'oxygène et de gaz anesthésiques,
- Système de réchauffement et d'humidification,
- Un compresseur interne,
- Des circuits de respiration réutilisables,
- Ecran et alarmes de contrôle des gaz anesthésiques administrés et de l'oxygène,
- Capteurs de mesure de la fraction d'oxygène, du CO₂, Halogénés, N₂o, des pressions et des débits,
- Tout autre accessoire nécessaire au bon fonctionnement de la solution.

La solution proposée devra :

- Être utilisable sur secteur ou sur batterie avec une autonomie de plusieurs heures,
- Être facilement transportable,
- Disposer d'un mélangeur électronique d'air et d'oxygène,
- Pouvoir utiliser comme source d'oxygène un concentrateur d'oxygène,
- Des modes de ventilation préprogrammés et programmables,
- Monitorer certains paramètres (pression des voies respiratoires, volume d'air délivré, rythme respiratoire par exemple),
- Disposer d'un système d'alarme en cas de sur ou sous-pression, d'apnée, de manque d'air ou d'oxygène et de dysfonctionnement de l'appareil.

Seront également détaillés les paramètres suivants :

- Les dimensions et le poids de la solution complète,
- Le voltage de l'appareil,
- L'autonomie de la batterie,
- Les différents modes de ventilation disponibles,
- Les volumes maximal et minimal délivrables (en ml),
- Les différents contrôles,
- Les différentes alarmes et leur volume sonore.

Etant donné qu'il est attendu de cet équipement soit compatible avec un concentrateur d'oxygène, il est possible et recommandé de réaliser une offre conjointe pour ce respirateur de réanimation et pour le concentrateur d'oxygène suivant.

2.2.2. Respirateur et VNI haut débit

Un (1) Respirateur avec une VNI haut débit et une potence pour tuyau avec chariot. Ce système de ventilation non invasive livré avec un respirateur qui délivre de l'air pressurisé par l'intermédiaire d'un masque nasal et/ou buccal.

L'offre disposera au minimum de :

- Une ventilation optimale préconfigurée,
- Démarrage rapide,
- Système de pression positive,
- Masque facial et les tuyaux flexibles nécessaires à un bon fonctionnement,

Ecran et alarmes de contrôle des pressions, de l'oxygène, du gaz carbonique et de la fréquence respiratoire,

- Un mélangeur d'air,
- Tout autre accessoire nécessaire au bon fonctionnement de la solution.

Seront également détaillés les paramètres suivants :

- Les dimensions et le poids de la solution complète,
- Le voltage de l'appareil,
- L'autonomie de la batterie,
- Les différents modes disponibles,
- Les volumes maximal et minimal délivrables (en ml),
- Les différents contrôles,
- Les différentes alarmes et leur volume sonore.

2.2.3. VNI

Quatre (4) appareils de ventilation non invasive disposant au minimum de :

- Une ventilation optimale préconfigurée,
- Système de pression positive,
- Masque facial et les tuyaux flexibles nécessaires à un bon fonctionnement,
- Ecran et alarmes de contrôle des pressions, de l'oxygène, du gaz carbonique et de la fréquence respiratoire,
- Un mélangeur d'air,
- Tout autre accessoire nécessaire au bon fonctionnement de la solution.

Seront également détaillés les paramètres suivants :

- Les dimensions et le poids de la solution complète,
- Le voltage de l'appareil,

- L'autonomie de la batterie,
- Les différents modes disponibles,
- Les volumes maximal et minimal délivrables (en ml),
- Les différents contrôles,
- Les différentes alarmes et leur volume sonore.

2.2.4. Respirateur portable

Quatre (4) respirateurs portables disposant :

- Un respirateur automatique,
- Un compresseur interne,
- Des circuits de respiration réutilisables,
- Tout autre accessoire nécessaire au bon fonctionnement de la solution,

La solution proposée devra :

- Être utilisable sur secteur ou sur batterie avec une autonomie de plusieurs heures,
- Être facilement transportable,
- Disposer d'un mélangeur d'air et d'oxygène,
- Pouvoir utiliser comme source d'oxygène un concentrateur d'oxygène,
- Des modes de ventilation préprogrammés et programmables,
- Monitorer certains paramètres (pression des voies respiratoires, volume d'air délivré, rythme respiratoire par exemple),
- Disposer d'un système d'alarme en cas de sur ou sous-pression, d'apnée, de manque d'air ou d'oxygène et de dysfonctionnement de l'appareil.

Seront également détaillés les paramètres suivants :

- Les dimensions et le poids de la solution complète,
- Le voltage de l'appareil,
- L'autonomie de la batterie,
- Les différents modes de ventilation disponibles,
- Les volumes maximal et minimal délivrables (en mL),
- La fréquence respiratoire (minimale et maximale),
- Les différents contrôles,
- Les différentes alarmes et leur volume sonore.

2.2.5. Concentrateurs d'oxygène

Six (6) concentrateurs d'oxygène mobiles pour la salle de réveil du bloc opératoire, la salle de surveillance post-césarienne, les deux salles d'hospitalisation et la salle de réanimation néonatale.

Comme décrit précédemment, cet appareil devra servir de source d'oxygène pour les respirateurs utilisés.

Ce dispositif devra :

- Disposer d'un débit pouvant aller jusqu'à 5L/min au minimum,
- Assurer un débit minimum compatible pour une utilisation en pédiatrie et néonatalogie,
- Disposer d'au moins un débitmètre intégré avec régulateur de débit,
- Être utilisable en simultané par plusieurs patients/respirateurs,
- Délivrer un flux gazeux continu avec une concentration en oxygène de 82% minimum (dans n'importe quelle condition) et de 95% maximum

2.2.6. UAM Universal anesthesia machine

Concerne cinq (5) machines d'anesthésie universelle complète pour le bloc opératoire.

L'équipement proposé devra inclure :

- Un concentrateur d'oxygène intégré générant son propre oxygène et des raccords standards pour bouteilles, tuyaux et oxygène,
- Une ventilation automatique électrique pouvant fonctionner sur secteur avec pression et débit contrôlés, autonomie de plusieurs heures sur batteries.
- Un moniteur multiparamétrique (au moins ECG, oxymétrie de pouls, pression non invasive et température),
- Un moniteur d'oxygène,
- Un vaporisateur de gaz anesthésique.

De plus, l'équipement proposé devra :

- Posséder des batteries de secours (pour chaque élément composant l'équipement) pouvant fonctionner plusieurs heures,
- Être utilisable sur des patients adultes ou pédiatriques,
- Fonctionner avec ou sans gaz comprimé,
- Posséder différents systèmes d'alarmes : niveau d'oxygène (haut/bas), constante vitale anormale (moniteur), défaillance système, batteries faibles, ...

Seront également détaillés les paramètres suivants :

- Les dimensions et le poids de la solution complète,
- La taille des différents écrans,
- La production (en litres/min) d'oxygène du concentrateur, La concentration (en %) de l'oxygène délivré, Le voltage de l'appareil,
- L'autonomie de la batterie de chaque composante de la solution, Le volume (en ml) du vaporisateur,
- Les volumes possibles dans le respirateur,
- Les contrôles de pression de ce dernier,
- Tout autre paramètre ou option importante sera également détaillée par le fournisseur.

Seront également inclus tous les accessoires, tubulures et autres circuits de respiration réutilisables nécessaires au bon fonctionnement de la solution.

2.2.7. Colonne de vidéo-endoscopie souple digestive et bronchique

Une colonne d'endoscopie multi-usage composée de :

- Une source de lumière,
- Un processeur vidéo,
- Un insufflateur à CO₂,
- Un système d'aspiration,
- Un écran de visualisation de minimum 13",
- Logiciels de visualisation, d'enregistrement d'image et d'export de ces images sous un format standardisé

(DICOM par exemple) vers un système d'information.

En plus de cette colonne, seront inclus les fibroscopes suivants :

- Deux (2) coloscopes,
- Trois (3) gastroscopes dont un pédiatrique,

- Deux (2) bronchoscope,

Tous ces fibroscopes devront être compatibles avec tous les éléments de la colonne vidéo décrite plus haut. Pour chacun d'entre eux, il sera détaillé :

- Son champ de vision,
- Son angle de vue,
- Sa profondeur de champ,
- Son diamètre à la zone d'insertion et distant,
- Le degré de rotation de son extrémité,
- Sa longueur utilisable et totale,
- Le diamètre interne pour les instruments.

Chaque offre devra également inclure la livraison en consommables nécessaires à l'utilisation de l'ensemble de ces équipements pendant toute la durée du contrat.

Toute option jugée nécessaire par le fournisseur sera détaillée dans l'offre.

2.2.8. Moniteur de surveillance

Concerne Quinze (15) moniteurs de surveillance avec au moins les fonctionnalités ci-dessous :

- Faire un tracer ECG avec au moins 3 et 5 dérivations ainsi que différents modes de détection des arythmies,
- Mesurer la saturation en oxygène (SpO2),
- Mesurer la fréquence cardiaque,
- Mesurer la fréquence respiratoire,
- Mesurer la température,
- Mesurer la pression artérielle non-invasive (NIBP).

Outre ces fonctionnalités de base, ils disposeront également de :

- Un système d'alarme en cas de mesure en dehors des normes prédéfinies,
- Alarmes facilement reconnaissables pour les différents problèmes possibles,
- La possibilité d'exporter sur le système d'information de l'hôpital les données mesurées,
- Une batterie en cas de transfert en urgence d'un patient avec une autonomie d'au moins quatre heures.

2.2.9. Monitoring multiparamétrique pour le bloc opératoire

Concerne dix (10) moniteurs multiparamétriques de surveillance pour le bloc opératoire avec un enregistrement continu des fonctionnalités ci-dessous :

- Rythme cardiaque
- Saturation en oxygène,
- ECG avec au moins 3 et 5 dérivations ainsi que différents modes de détection des arythmies et des asystolies,
- Fréquence respiratoire,
- Pression artérielle non invasive,
- Température,

Outre ces fonctionnalités de base, ils disposeront également de système de surveillance de :

- Un système d'alarme en cas de mesure en dehors des normes prédéfinies,
- Ecran tactile couleur avec un affichage de haute résolution et haute luminosité,
- Ecriture et saisie des informations du patient,
- Montage flexible,

- Alarmes facilement reconnaissables pour les différents problèmes possibles,
- La possibilité d'exporter sur le système d'information de l'hôpital les données mesurées,
- Une batterie en cas de transfert en urgence d'un patient avec une autonomie d'au moins quatre heures.

2.2.10. Autres équipements médico-techniques

Items	Quantité	Formation obligatoire	Caractéristiques
Aspirateur chirurgical	8		Alimentation électrique, puissance d'au moins 300 mm Hg avec un débit de 30l/minute. Le niveau sonore inférieur à 65dB. Sur roulettes.
Neurostimulateur d'anesthésie	1		
Table d'opération	6	x	Fonctionnalités (réglages de la hauteur, inclinaison, modularité...). Mode d'alimentation et options d'alimentation. Polyvalence et capacité de charge.
Boite d'instruments chirurgicaux	4		
Kit hernie	5		
Kit hernie enfant	5		
Kit laparotomie	10		
Kit laparotomie enfant	5		
Manche à bistouri	15		
Pince hémostatique	20		
Porte aiguille	5		
Aspirateur portable	3		Aspirateur portable pour les urgences avec collecteur à usage unique ou réutilisable.
Kit Suture	5		
Laryngoscope + 4 lames inox	3	x	
Laryngoscope pédiatrique	2	x	
Cystoscope flexible	1	x	
Cystoscope rigide	2	x	
Civière avec barres et Crochets	3		
Table Mayo	8		Large plateau inox et muet avec rebord qui limite les chutes. Sur roulettes.

Bistouri Electrique	15		Microprocesseur de contrôle- manche digital en option. Bipolaire et monopolaire, niveau sonore d'alarme réglable.
Kit accouchements	12		
Kit curetage	4		
Kit cystoscopie	2		
Kits instruments pour Césarienne	10		
Kits instruments pour hystérectomie	3		
Kit Fistule	15		

3. Fourniture, mise en œuvre et maintenance

La manutention, la livraison et l'installation font partie du marché. Chaque fournisseur retenu devra livrer, installer et mettre en service son matériel.

3.1. Modalités de livraison

Pour tous les dispositifs, la livraison sur le site de l'hôpital devra être prise en charge par le fournisseur et ses modalités seront incluses dans l'offre et dans l'incoterm utilisé (DDP, version Incoterms® 2010). Le fournisseur fournira toutes les indications précises quant aux délais d'expédition des produits, les délais de livraison et la durée du processus de dédouanement en RDC. Les modalités de réception des appareils devront également être décrites. Les délais et modalités seront retenus comme un des critères principaux de sélection d'offre.

3.2. Prestation de mise en service

Chaque fournisseur s'engage à prendre en charge l'installation au moment de la livraison. L'offre du fournisseur tiendra donc compte des contraintes architecturales des locaux et fournira des données détaillées concernant les exigences minimales pour l'aménagement physique de l'appareil (surface, charge, ...) et son alimentation électrique. A ce sujet, chaque dispositif devra pouvoir être branché sur un **courant ondulé alimenté par batterie et panneaux solaires**. Chaque proposition doit inclure l'ensemble des équipements nécessaires pour un fonctionnement optimal y compris les accessoires liés à l'installation.

Sauf précision contraire expresse, il incombera au fournisseur de :

- Réceptionner sur place les colis, déballer les équipements, les assembler et les vérifier ;
- Monter et installer les dispositifs,
- Remettre en état tout bien détérioré pendant l'opération,
- Assurer les liaisons et interfaces informatiques entre les équipements fournis et ceux déjà installés,
- Coordonner l'ensemble des opérations et de gérer les sous-traitants éventuels.

Il incombera à l'Organisme acheteur de :

- Mettre à disposition l'alimentation électrique,
- Assurer que les locaux soient conformes à l'installation des équipements de l'offre de base.

Chaque fournisseur prendra rendez-vous avec l'ingénieur biomédical pour convenir d'une date de mise en service. Pendant cette mise en service, le fournisseur précisera la liste des essais ou contrôles qui devront être réalisés et formera les utilisateurs.

3.3. Formation

Le fournisseur inclut dans sa réponse la méthode, le lieu et le coût de formation de deux ingénieurs ou techniciens, missionnés par l'acheteur, afin qu'ils soient en mesure d'effectuer les maintenances et réparations de premier niveau à la demande du fournisseur. La formation sur site sera appréciée. L'intervention d'un ingénieur ou d'un technicien de l'acheteur n'exonère en aucun cas le fournisseur de ses engagements.

Chaque fournisseur devra proposer un planning de livraison, d'installation, de mise en service et de formation. La formation de l'équipe technique sera de niveau 1 minimum.

3.4. Garantie et maintenance

D'une importance cruciale dans toutes les offres qui seront reçues et point d'évaluation le plus important. Voici une liste, non exhaustive, des informations relatives à ce sujet qui devront être fournies :

- La période de garantie,
- L'existence d'un système de télémaintenance et de télédiagnostic afin de surveiller le fonctionnement des appareils et d'anticiper des interventions,
- L'existence d'une hot line et ses disponibilités,
- Le nombre de maintenances préventives annuelles prévues,
- Le nombre de contrôles qualité prévus,
- La présentation d'éventuels sous-traitants ou partenaires du fabricant pouvant intervenir au nom du fournisseur,
- Le lieu de départ d'une équipe technique et les délais d'intervention **assurés** sur site
- Le lieu de départ des pièces détachées et les délais de livraison sur site **garantis** (comprenant les délais : d'expédition, de livraison à Bukavu, de dédouanement et de livraison sur site),
- Les garanties de délais d'intervention,
- Les garanties de délais de remise en service d'un appareil,
- La possibilité de stocker sur site certaines pièces détachées usuelles,
- Le taux de disponibilité annuel **garanti** d'un appareil,
- Les extensions de garantie à la suite d'une intervention curative.

Pour chaque équipement d'une offre, le fournisseur devra inclure une période de garantie d'au moins deux ans à partir de la première utilisation. Pendant la période de garantie des équipements, ceux-ci seront considérés comme étant sous la garantie **totale** du fournisseur et les interventions seront entièrement à sa charge (pièces, main d'œuvre, déplacement, ...). Les maintenances préventives seront également comprises pendant la période de garantie.

Pendant la période de garantie et par la suite dans le contrat de maintenance, il faudra stipuler les engagements du fournisseur en termes de délais de réponse en cas de panne, de délais d'intervention sur place, de délais de réparation du matériel si aucune pièce de rechange n'est nécessaire, de délais de livraison sur place d'une pièce de rechange si besoin est, de délais d'installation de ladite pièce et du délai total de remise en service. La fréquence et la nature des maintenances préventives sera également précisée. Chaque fournisseur sera responsable de la maintenance, qu'il la réalise lui-même ou la délègue à un tiers. Après une intervention, l'équipement accomplira sa fonction initiale dans les mêmes conditions de fonctionnement et de sécurité.

3.5. Fourniture des pièces détachées

En plus des engagements de délais de livraison et d'installation de celles-ci décrite précédemment, tous les éléments ou appareillages constituant les équipements doivent être disponibles pendant une durée de 10 ans à compter de l'installation du matériel. Si cette clause ne peut être respectée, le fournisseur le mentionnera dans son offre ainsi que la durée minimale d'approvisionnement qu'il garantit. En cas de besoin par l'hôpital, chaque pièce détachée sera livrée directement sur site et cette livraison sera coordonnée avec l'intervention d'une équipe technique pour installer ladite pièce si besoin.

3.6. Clause de subrogation

En cas d'incapacité du fournisseur à remettre en service l'équipement dans le délai contractuel, pour quelque raison que ce soit (manque de pièce, coût d'intervention trop élevé, ...), le fournisseur pourra proposer un matériel de remplacement sans pour autant s'exonérer des pénalités prévues au contrat. Le prix total de ce remplacement donnera lieu à une négociation entre acheteur et fournisseur.

3.7. Présentations des partenaires locaux ou distributeurs

Si l'un des aspects décrit ci-dessus venait à être réalisé par un partenaire ou distributeur du fournisseur contacté, il devra être clairement identifié et présenté dans l'offre. Sa capacité à remplir les missions qui lui seront déléguées devra être prouvée et le fournisseur répondant à l'appel d'offre est responsable de la qualité d'intervention de ses intervenants extérieurs. S'il s'avère que l'un de ces intervenants n'est pas capable de mener à bien ses missions, le fournisseur s'engage à assurer lesdites missions et à prendre en charge les coûts supplémentaires que cela implique.

4. Caractéristiques attendues des équipements

4.1. Normes : marquage CE, certification FDA, certification MDR

Afin d'assurer la qualité des équipements et pour faciliter une stratégie d'accréditation de l'hôpital dans le futur, seront privilégiés le ou les équipements proposés qui bénéficient de marquages reconnus tel que le marquage CE ou une accréditation par la FDA, ainsi que la certification MDR. Le prestataire précisera pour chaque équipement et chaque consommable les marquages, normes, agréments et certifications dont il dispose et fournira une copie de ces documents pour chaque dispositifs inclus dans l'offre.

4.2. Interfaces et protocoles de communication disponibles

4.2.1. Interfaces Homme Machine

Pour assurer une utilisation optimale de l'équipement, les points suivants doivent être pris en compte :

- Ergonomie de l'interface,
- Interface en français ou en anglais,
- Menu d'aide pour l'utilisateur,
- Manuel d'utilisation en français ou en anglais.

4.2.2. Interfaces électroniques

Il convient également de lister toutes les interfaces électroniques disponible :

- Ports Ethernet (avec norme et débit spécifié) liaison WIFI, Bluetooth, RS232, USB, etc. ;
- Alimentation sur un courant ondulé alimenté par batterie et panneaux solaires.

4.2.3. Protocole de transfert de données

Le constructeur décrira dans le détail les protocoles de transfert de données disponibles entre la machine, les différents systèmes d'acquisition ou de traitement et le système d'information central. Ces protocoles seront libres de droits d'usage et disponibles.

5. Réponse attendue

Pour chaque solution proposée par les fournisseurs, il conviendra de fournir :

- Des renseignements sur le fournisseur et le constructeur si différents,
- L'étendue de la prestation,
- Les différents coûts de cette offre,
- Le descriptif des logiciels associés,
- La documentation technique de tous les dispositifs proposés,
- Les contraintes d'utilisations (hygrométrie, température, traitement de l'air, ...),
- Le contrat de maintenance et la durée de garantie,
- La liste des pièces détachées à stocker sur place et le volume de stockage à prévoir,
- L'expertise du fournisseur sur des projets similaires en Afrique et plus particulièrement en Afrique Centrale,
- Des références de clients en Afrique et plus particulièrement en Afrique centrale pour des dispositifs similaires avec possibilités de les contacter,
- Les conditions de vente,
- Les plans d'implantation des équipements,
- Les délais de mise en œuvre de la solution,
- La charge de travail de mise en œuvre,
- Les documents officiels de marquage CE, d'accréditation FDA ou de toute autre accréditation ;
- La certification MDR – Medical Devices Regulation
- Les manuels utilisateurs,
- Les procédures de désinfection et d'entretien,
- Tout document technico-commercial pouvant appuyer l'offre.

Tous les documents demandés devront être fournis en français par défaut. Si les documents n'existent pas dans cette langue ou ne peuvent être traduits, ils pourront être fournis en anglais. Aucun document fourni dans une autre langue que le français ou l'anglais ne sera pris en compte.

6. Négociations

L'Organisme acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires dont l'offre a été retenue. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

7. Critères d'évaluation

Chaque fournisseur répondant à l'appel d'offre sera évalué en fonction des critères suivants par ordre d'importance :

- La qualité des engagements pris pendant la période de garantie et pour la maintenance,
- Le coût global de possession et d'usage (dispositif, consommables, maintenance, ...),
- Les caractéristiques techniques et fonctionnelles des dispositifs,
- L'ergonomie et la facilité d'utilisation des solutions proposées,
- Les certifications disponibles,
- La présence du fournisseur en Afrique et en RDC
- Le respect du délai de livraison.

Annexe 1 : Plans de l'Hôpital de Panzi